



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Ajustement du tableau des effectifs**

DE20190206\_19

Conseil municipal du 6 février 2019

Rapporteur :  
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le 08 FEV. 2019  
Affichée le 8 février 2019

L'an deux mille dix neuf, le six février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2019

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Catherine PEREZ

**Etaient absent(e)s** :

M. Rabah ACHARKI, Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

**Ont donné procuration** :

- M. Jean-Pol GATELLIER à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER à Mme Cécile MACULA
- Mme Valérie DUBOIS à Mme José BOUTTEMY
- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Véronique ARLOT
- Mme Samantha BOURGOGNE à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Noura LAÏRI à M. Arnaud JUIN
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : M. Guillaume CHUPIN

## R E S S O U R C E S

### Ajustement du tableau des effectifs

Ressources humaines  
id : 2506

Conseil municipal  
6 février 2019

19

Rapporteur : François ELIE

Afin d'assurer la continuité des services et de procéder rapidement aux remplacements des agents partis ou dont le départ est acté, il est proposé de créer les postes nécessaires pour engager les procédures de recrutement :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial – Développement arts et culture	Chargé(e) d'accueil aux musées	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+ 1 à compter du 1/4/2019
Attractivité et développement territorial – Développement arts et culture	Chargé(e) d'accueil lecture publique	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+ 1 à compter du 1/7/2019
Attractivité et développement territorial – Vie locale et événementiel	Régisseur régie spectacles	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques ou des agent(e)s de maîtrise	+ 1
Attractivité et développement territorial – Vie locale et événementiel	Monteur	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 1
Attractivité et développement territorial – Vie locale et événementiel	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+1
Patrimoine et vie quotidienne – Espaces publics	Chargé(e) propreté urbaine	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 1
Patrimoine et vie quotidienne – Espaces publics	Responsable propreté espaces publics	Cadre d'emplois des technicien(e)s	+1
Patrimoine et vie quotidienne – Espaces publics	Agent(e) d'intervention voirie signalisation	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 1
Patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments et logistique	Plombier	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 1
Direction générale des services – Finances Budget	Agent(e) de gestion comptable	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+ 1
Direction générale des services – Ressources humaines	Assistant(e) administratif(ve)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s administratif(ve)s	+ 1
Direction générale des services – Direction de l'enfance	Cuisinier(e)	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 2
Direction générale des services – Direction de l'enfance	Agent(e) de service polyvalent	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+5
Direction générale des services – Direction de l'enfance	Directeur(rice) crèche	Cadre d'emplois des puéricultrices	+1
Direction générale des services – Direction de l'enfance -Temps de l'enfant	Agent(e) de service polyvalent	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+5
<b>TOTAL</b>			<b>+ 24</b>

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes

Il sera procédé, lors d'un prochain conseil municipal et après avis du comité technique, à la suppression des postes des fonctionnaires qui ont quitté la collectivité et qui ont été remplacés.

Afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés dans les directions, il vous est proposé de procéder aux créations de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Patrimoine et vie quotidienne – Espaces publics	Gestionnaire de la régie de recettes de surface et de la régie d'avance	Cadre d'emplois des rédacteur(rice)s	+ 1
Cabinet du Maire – Police municipale	Chargé(e) de surveillance urbaine	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+3
<b>TOTAL</b>			<b>+4</b>

Afin de procéder à l'affectation définitive d'un fonctionnaire en repositionnement professionnel, il vous est proposé de procéder à la création du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019:

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Patrimoine et vie quotidienne – Bâtiments et logistique	Agent(e) de maintenance polyvalent	Cadre d'emplois des adjoint(e)s techniques	+ 1
<b>TOTAL</b>			

L'intégration directe est une nouvelle forme de recrutement applicable à l'ensemble des fonctionnaires. L'intégration directe dans un autre cadre d'emplois peut être prononcée au sein de la même collectivité. Elle s'effectue entre cadres d'emplois appartenant à la même catégorie hiérarchique (A, B ou C) et de niveau comparable apprécié au regard des conditions de recrutement. Afin de mettre en adéquation les missions exercées par un fonctionnaire avec son grade, il vous est proposé de créer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Attractivité et développement territorial – Développement arts et culture	Chargé(e) d'accueil lecture publique	Cadre d'emplois des adjoint(e)s du patrimoine	+ 1
<b>TOTAL</b>			<b>+1</b>

Par délibération n°20170703-47, le conseil municipal réuni le 3 juillet 2017 a validé la création d'un emploi de chargé de mission prévention des risques psychosociaux rattaché à la direction des ressources humaines. Il vous est proposé la suppression de ce poste dans l'intérêt du service à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
Direction générale des services– Ressources humaines	Chargé(e) de mission	Cadre d'emplois des attaché(e)s territoriaux(les)	- 1

Pôle/Direction	Emploi	Grade	Nombre de postes
<b>TOTAL</b>			<b>- 1</b>

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- de procéder aux créations et à la suppression des postes ci-dessus ;
- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale la création d'un emploi non permanent à temps complet de technicien territorial, pour faire face à un besoin temporaire d'une durée d'un an à la direction des espaces publics. Le(a) candidat(e) retenu(e) exercera des fonctions d'assistance de terrain dans le cadre de la surveillance et de la maintenance des ouvrages d'art et sera rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade de technicien territorial.
- d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale la création d'un emploi non permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants, pour faire face à un besoin temporaire d'une durée de 6 mois à la direction de l'enfance. Le(a) candidat(e) retenu(e) devra être détenteur du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13 février 2007. Il(elle) exercera les fonctions de direction au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Il(elle) sera rémunéré(e) sur la base du 5ème échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires et inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération sont inscrits au budget principal de la ville et au budget annexe du Gesta.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

5 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
6 février 2019

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.